

Département de l'Aisne

\*\*\*

Arrondissement de  
Saint-Quentin

\*\*\*

Canton de Bohain

\*\*\*

Commune de

**SEBONCOURT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015**

**Présents** : Monsieur Hugues LEGRAND Président,  
Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Catherine BOINET, Valérie DESSENNE, Alice DENOYELLE.

Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jacques HENOUX, Dominique MINCHEZ, Frédéric BRENOT, Jean-Michel BOUCHEZ, Benoît DRUENNE.

**Absents excusés** : Mmes Carole TALBOT et Stéphanie DELGEHIER.

**Secrétaire** : Madame Valérie DESSENNE

**Date de convocation** : 18 novembre 2015

Le compte rendu de la séance du 30 septembre 2015 est approuvé.

Une minute de recueillement est observée en mémoire des victimes des attentats parisiens du 13 novembre 2015.

Le maire informe le conseil municipal des prérogatives du Préfet dans le cadre de l'état d'urgence déclaré jusqu'au 26 février 2016 et précise que le Plan Vigipirate est plus que jamais d'actualité.

En ce qui concerne l'entrée des lieux accueillant du public (salle des fêtes, église, établissement scolaire, ...), il est demandé de respecter les consignes de sécurité et d'être très vigilant notamment au niveau du contrôle des sacs.

De même, il ne faut pas hésiter à transmettre aux services de police toute information sur des individus qui pourrait mettre en évidence un risque de radicalisation.

#### **TRAVAUX EGLISE**

Après la présentation par Monsieur Thierry Dollé, coordinateur ACI à Devenir en Vermandois, du projet de chantier d'insertion pour des travaux de réfection à l'église de Seboncourt estimé à 5 987 €, le conseil municipal décide la réalisation de ceux-ci (nettoyage et remise en peinture des parties abîmées des ailes intérieures droite et gauche, rejointoiement des joints extérieurs abîmés, passage au karcher des soubassements et réparations des parties non adhérentes ou détériorées) et demande également la réfection des plafonds des ailes droite et gauche.

#### **USEDA : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX 6 RUE ROBERTINE DUBOIS**

Le conseil municipal décide d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques 6 rue Robertine Dubois.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 8 277.03 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 5 331.93 € HT.

VD

## SIDEN-SIAN : RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Le conseil municipal n'émet aucune observation sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement établi par le SIDEN-SIAN pour l'exercice 2014.

## DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET 2015

La décision modificative n° 1 au budget 2015 est votée comme suit :

### Fonctionnement dépenses **0 €**

#### **Chap 011** **0 €**

C/60612 électricité	+ 2 000 €
C/60624 produits de traitement	900 €
C/60621 combustibles	- 3 900 €
C/60631 produits entretien	1 000 €

#### **Chap 012** **0 €**

C/6413 non titulaire	- 2 000 €
C/6451 URSSAF	- 3 000 €
C/6453 caisses retraite	+ 3 000 €
C/6488 autres charges	+ 2 000 €

#### **Chap 65** **0 €**

C/6541 créances irrécouvrables	+ 450 €
C/6554 contributions organismes de regroupement	- 450 €

### Investissement dépenses **0 €**

Chapitre 041 C/2128	10 358,88 €
Chapitre 041 C/2138	23 674,18 €

### Investissement recettes **0 €**

Chapitre 041 C/2188	10 358,88 €
Chapitre 041 C/2158	23 674,18 €

## TARIFS COMMUNAUX

Les tarifs sont votés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et seront applicables jusqu'à nouvelle délibération.

## VAISSELLE SALLE DES FETES

Remboursement pour tout article cassé, ébréché ou manquant :

➤ Assiettes plates, creuses, à dessert .....	2,30 €
➤ Assiettes à steak .....	3,20 €
➤ Assiettes à couscous .....	5,00 €
➤ Tasses .....	2,30 €
➤ Couteaux, fourchettes, cuil. à soupe, à café .....	0,75 €
➤ Carafes .....	3,05 €
➤ Plats .....	15,25 €

➤ Fourchettes et cuillères à servir, louches .....	4, 60 €
➤ Coupes à champagne et grands ballons .....	1, 55 €
➤ Petits ballons .....	1, 25 €
➤ Corbeilles à pain .....	6, 10 €
➤ Plateau .....	10, 70 €
➤ Verseuse isotherme .....	10, 70 €
➤ Saladier en verre .....	10, 70 €
➤ Coupelle en verre .....	3, 05 €
➤ Bol .....	0, 75 €
➤ Tire bouchon .....	3, 05 €

### PRET MATERIEL

Tables : 2.50 €

Chaises : 0.50 €

Bancs : 1 €

Le matériel non restitué ou détérioré est facturé selon les tarifs suivants :

Table : 160 €

Banc : 30 €

Chaise : 22 €

### LOCATION SALLE DES FETES

Location avec vaisselle	Seboncourtois	Hors commune
1 jour	160 €	235 €
2 jours	230 €	320 €
Vin d'honneur	80 €	135 €
Enterrement (réunion de famille)	40 €	85 €
Location aux associations locales	85 €	/

Location sans vaisselle	Seboncourtois	Hors commune
1 jour	125 €	180 €
2 jours	170 €	245 €
Vin d'honneur	60 €	115 €
Enterrement (réunion de famille)	25 €	70 €
Location aux associations locales	65 €	/

Un forfait de **20 euros** devra être versé en cas d'utilisation du lave-vaisselle.

Lorsque la salle est louée le samedi pour un repas, le tarif 2 jours sera automatiquement appliqué.

Un forfait de **20 euros** sera réclamé pour l'utilisation d'un camion frigo ou autres installations frigorifiques extérieures branchées sur le réseau électrique de la salle des fêtes.

Toute réservation de la salle (sauf associations locales) entraîne le versement d'arrhes égal à la moitié du coût de location.

UD

En cas d'annulation de réservation, une indemnité de dédit égale aux arrhes versées est acquise au profit de la commune (sauf cas de force majeure).

Les associations locales bénéficient de deux locations gratuites par an.

Les locations supplémentaires leurs seront facturées après utilisation de la salle. Elles verseront un dédit de **30 €** en cas d'annulation moins de deux mois avant la date de location (sauf cas de force majeure).

La location est gratuite pour toutes manifestations organisées en partenariat avec la commune.

**LOCATION GARAGE** : 15 euros/mois

### **TARIFS CIMETIERE**

**INHUMATION** : 35 € par personne

**EXHUMATION** : 35 € par personne

### **CAVEAU PROVISoire**

pour 6 mois ..... **20 €/mois**

après 6 mois ..... **32 €/mois**

(chaque mois commencé est dû en totalité)

### **CONCESSIONS**

Concession trentenaire ..... **25 euros/m<sup>2</sup>**

Concession cinquantenaire ..... **40 euros/m<sup>2</sup>**

### **COLUMBARIUM**

Ouverture d'une case ..... **10 €**

Concession trentenaire ..... **470 €**

### **AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015 aux chapitres 21 et 23 hors opérations.

### **BONS CONCOURS MAISONS ILLUMINEES**

Les prix du concours 2015 « maisons illuminées » seront attribués sous forme de bons d'achat à prendre chez les commerçants de Seboncourt aux participants classés dans les catégories suivantes :

- catégorie 4 étoiles : un bon de 40 € par lauréat
- catégorie 3 étoiles : un bon de 30 € par lauréat
- catégorie 2 étoiles : un bon de 20 € par lauréat
- catégorie 1 étoile : un bon de 10 € par lauréat

### **MOTION DE SOUTIEN A L'AMF**

Le conseil municipal adopte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

### **AFFAIRES DIVERSES**

⇒ Le marché « construction local technique » a été attribué comme suit :

Lot n° 1 terrassement-dallage : SA GOREZ pour 15 872.40 € TTC

Lot n° 2 charpente-couverture-bardage-zinguerie : SAS DEFOSSEZ pour 27 700 € TTC  
Lot n° 3 plateforme de manoeuvre : SA GOREZ pour 21 828 € TTC  
Lot n° 4 électricité : MD Electricité pour 2 422.80 € TTC

- ⇒ Le Maire informe qu'une nouvelle association a été créée : Pétanque Club Seboncourtois.
- ⇒ Le Maire donne lecture du courrier de Maître Donette indiquant que Mr et Mme Steinmetz mettent un terme au litige les opposant à la commune.
- ⇒ Madame Sylvie DUBOIS signale la dangerosité des camions de betteraves qui descendent très vite la rue Chantraine.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Hugues LEGRAND



